

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération
n°97-2022
Point 4.14.9

Point 4.14.9 de l'ordre du jour
Tarifs du CLES 2022/2023

EXPOSE DES MOTIFS :

La certification CLES (Certification en langue de l'enseignement supérieur) peut, selon les capacités des centres organisateurs, être ouverte à un public plus large. Les modalités d'inscription administrative diffèrent selon le profil pédagogique du candidat. Il convient donc d'adapter la participation financière des candidats selon la charge de travail liée au profil du candidat.

Par ailleurs, afin de répondre à la demande d'étudiants et de composantes, nous souhaitons proposer un CLES C1. Ce niveau requiert deux examinateurs pour chaque épreuve. Ces épreuves sont plus longues ce qui engendre également un coût de surveillance plus élevé que pour les CLES B1 et B2. Par conséquent, nous proposons un tarif différent pour ce niveau de CLES.

Il est proposé de maintenir la gratuité des droits d'inscription pour les étudiants dont le CLES fait partie des MECC de langue du pôle LansAD.

Les droits d'inscription aux CLES B1 et B2 hors MECC du pôle LansAD sont les suivants :

- 40 € pour les étudiants de l'Université de Strasbourg
- 20 € pour les étudiants boursiers de l'Université de Strasbourg
- 60 € pour les étudiants d'établissements partenaires de l'Université de Strasbourg (20 € pour les boursiers)
- 60 € pour les personnels de l'Université de Strasbourg et les externes.

Les droits d'inscription aux CLES C1 hors MECC du pôle LansAD sont les suivants :

- 100€ pour les boursiers
- 120€ pour les candidats étudiants de l'Unistra
- 140€ pour les candidats extérieurs et membres du personnel Unistra

De plus, l'Université de Strasbourg est accréditée pour faire passer les certifications CLES (Certification en langue de l'enseignement supérieur) pour les niveaux B1 et B2 en Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Russe, Portugais. Afin de répondre aux besoins des étudiants et de composantes, il serait souhaitable qu'elle le soit également pour le niveau C1 en allemand et anglais. Le Pôle Lansad souhaite solliciter cette accréditation.

Le 3 mai 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 22 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs du CLES 2022/2023.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Conseil de la Faculté des langues

Séance du 25 avril 2022

Point 4.f.i de l'ordre du jour

Intitulé : Tarif CLES 2022-2023

Exposé des motifs

La certification CLES (Certification en langue de l'enseignement supérieur) peut, selon les capacités des centres organisateurs, être ouverte à un public plus large. Les modalités d'inscription administrative diffèrent selon le profil pédagogique du candidat. Il convient donc d'adapter la participation financière des candidats selon la charge de travail liée au profil du candidat.

Par ailleurs, afin de répondre à la demande d'étudiants et de composantes, nous souhaitons proposer un CLES C1. Ce niveau requiert deux examinateurs pour chaque épreuve. Ces épreuves sont plus longues ce qui engendre également un coût de surveillance plus élevé que pour les CLES B1 et B2. Par conséquent, nous proposons un tarif différent pour ce niveau de CLES.

Il est proposé de maintenir la gratuité des droits d'inscription pour les étudiants dont le CLES fait partie des MECC de langue du pôle LanSAD.

Les droits d'inscription aux CLES B1 et B2 hors MECC du pôle LanSAD sont les suivants :

- 40 € pour les étudiants de l'Université de Strasbourg
- 20 € pour les étudiants boursiers de l'Université de Strasbourg
- 60 € pour les étudiants d'établissements partenaires de l'Université de Strasbourg (20 € pour les boursiers)
- 60 € pour les personnels de l'Université de Strasbourg et les externes.

Les droits d'inscription aux CLES C1 hors MECC du pôle LanSAD sont les suivants :

- 100€ pour les boursiers
- 120€ pour les candidats étudiants de l'Unistra
- 140€ pour les candidats extérieurs et membres du personnel Unistra

Rapporteur :

Étienne Guidat

Proposition de délibération

Le Conseil de Faculté des langues approuve les tarifs CLES.



Conseil de la Faculté des langues

Séance du 25 avril 2022

Point 5.b de l'ordre du jour

Intitulé : demande accréditation CLES C1 allemand et anglais

Exposé des motifs

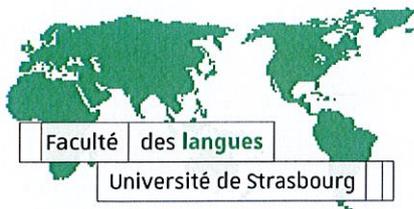
L'université de Strasbourg est accréditée pour faire passer les certifications CLES (Certification en langue de l'enseignement supérieur) pour les niveaux B1 et B2 en Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Russe, Portugais. Afin de répondre aux besoins des étudiants et de composantes, il serait souhaitable qu'elle le soit également pour le niveau C1 en allemand et anglais. Le Pôle Lansad souhaite solliciter cette accréditation.

Rapporteur :

Étienne Guidat

Proposition de délibération

Le Conseil approuve la demande d'accréditation du Pôle Lansad pour être centre accrédité pour le CLES C1 anglais et allemand.



RELEVÉ DE DÉCISIONS

du conseil de la Faculté des langues

Séance du 25 avril 2022

1) Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 14 mars 2022

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Transferts des bibliothèques d'arabe, de chinois, de grec, d'hébreu, de japonais, des langues slaves et de turc du Patio au Portique

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Le transfert est approuvé à l'unanimité.

3) Création d'un Pôle Français langue étrangère – Institut international d'études françaises (FLE- IIEF) au sein de la Faculté des langues

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
La création d'un Pôle Français langue étrangère – Institut international d'études françaises (FLE- IIEF) est approuvée à l'unanimité.

4) Renouvellement des formations délocalisées (mises en œuvre chez le partenaire) à SCG, Grèce :

- Master 1 traduction professionnelle – mention Traduction et interprétation (ITIRI)
- Master 2 traduction professionnelle – mention Traduction et interprétation (ITIRI)
- Master 2 traduction littéraire – mention Traduction et interprétation (ITIRI)
- Licence mention Langues étrangères appliquées

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Le renouvellement des formations délocalisées est approuvé à l'unanimité.

5) Renouvellement de la formation délocalisée (mise en œuvre chez le partenaire) à l'Université de Tirana, Albanie - ITIRI - M1 traduction professionnelle Unanimité

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Le renouvellement de la formation délocalisée est approuvé à l'unanimité.

6) Renouvellement de la formation en partenariat international (double diplôme) avec la Hochschule für öffentliche Verwaltung – Kehl, Allemagne - ITIRI - Master Management de clusters Unanimité

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Le renouvellement de la formation délocalisée est approuvé à l'unanimité.

7) Modifications de maquettes et MECC 2022-23 (compléments) et dérogation pour l'UE 6 du parcours d'Etudes anglophones de la licence mention Langues, littérature, civilisations étrangères et régionales

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Les modifications de maquettes et MECC 2022-23 sont approuvées à l'unanimité.

8) Dérogation au calendrier universitaire pour le parcours Etudes chinoises de la licence mention Langues, littérature, civilisations étrangères et régionales

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0

La dérogation au calendrier universitaire pour le parcours Etudes chinoises de la licence mention Langues, littérature, civilisations étrangères et régionales est approuvée à l'unanimité

9) Tarifs CLES 2022-23

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0

Les tarifs CLES 2022-23 sont approuvés à l'unanimité

10) Demandes d'accréditation CLES C1

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0

Les demandes d'accréditation CLES C1 sont approuvées à l'unanimité

11) Convention Fondation du Japon et tarif *Japanese-Language Proficiency Test*

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0

La convention et le tarif *Japanese-Language Proficiency Test* sont approuvés à l'unanimité

Le 27 avril 2022



Anne Bandry-Scubbi
Doyenne

